

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles,
 Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique
 et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR.

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs
 de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUN-
 QUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 1^{er} avril 1848.

Le triomphe du peuple dans l'immortelle révolution du 24 février vient de fonder en France, sur des bases inébranlables, le gouvernement républicain, pour l'avènement duquel tant de généreux sang avait déjà coulé dans nos luttes intestines. Ce fut le sang de ses martyrs qui féconda le sol de la liberté pour y faire germer et mûrir les fruits du monde nouveau, de ce monde du droit et de la justice où tous les intérêts devenus solidaires seront à couvert dans une immense et protectrice unité. La révolution française, la République ne continuera plus, croyez-vous, le second ou le troisième acte de la comédie des quinze ans. Il y a désormais un abîme ouvert, un abîme infranchissable entre le passé et l'avenir ; car l'histoire a toujours prouvé que l'humanité progressive ne peut retourner en arrière que sur des milliers de victimes, et tous tant que nous sommes, républicains, nous ne voulons plus de victimes !

Vouloir c'est pouvoir, disaient en 92 nos pères de la République en face de l'Europe absolutiste coalisée, et ils donnèrent leur vie en témoignage de cette grande parole. Leurs fils ont déjoué une fois de plus, et pour toujours, nous l'espérons du moins, les coupables manœuvres de nos Machiavels contre-révolutionnaires ; ils ont prouvé par leur magnanime dédain, par leur stoïque indifférence, ce que pèsent les rois, leurs dynasties et leurs courtisans dans la destinée des nations lorsqu'elles veulent être libres. Nous assistons à un réveil ; aussi soyons assurés que cette haute leçon n'est que le prologue du drame immense auquel assistera le monde dans le prochain jugement de la justice des peuples.

Que cet éclatant exemple de la grandeur, de la volonté d'une nation qui, en quelques heures, rachète sa liberté et la construit formidable sur les ruines fumantes d'une royauté parjure, frappe de vertige les trônes de tous ces despotes rêvant peut-être encore, à l'ombre des trahisons de juillet, une nouvelle sainte-alliance... Mais déjà les entendez-vous s'écroulant avec fracas au bruit de nos chants de liberté répétés par de sympathiques échos au fond de chaque poitrine ? Car de quel tressaillement électrique les peuples européens nos frères n'ont-ils pas frémi en voyant cette France qui, au milieu des conflits sanglants où ils cherchaient eux-mêmes la liberté, paraissait sommeiller dans l'oubli de ses anciennes gloires, en la voyant leur frayer de nouveau la route pour marcher vers l'affranchissement politique et social dont la resplendissante aurore vient enfin d'éclairer le monde ? Jour à jamais sacré, jour trois fois saint dans les fastes de l'humanité, que ta mémoire soit éternelle !

Lorsque la France, cette sœur aînée des nations, cessant enfin sa longue halte hors du sentier de la démocratie, se relève, elle prend d'un seul bond sa place à leur tête. Et si les débilés royautes de l'Europe lui déclaraient la guerre, les peuples se lèveraient pour fraterniser avec elle sur les mêmes champs de bataille où nos pères semèrent les idées révolutionnaires en les arrosant de leur sang. Toutefois, si, par impossible, le despotisme, à force de ruses, parvenait à égarer encore nos frères, à leur faire porter une main sacrilège sur le foyer lumineux de la civilisation, au vrai cœur de la société moderne ; si le génie du mal pouvait concevoir la pensée de ce triste suicide, les vieilles phalanges républicaines ressusciteraient dans leurs fils, et les *quatorze armées* de 92 surgiraient comme un seul homme, au même cri qui les enfanta : LA PATRIE EST EN DANGER ! Mais il n'en sera point ainsi, et la France ne tirera sa glorieuse épée du fourreau que pour aider quelques sœurs opprimées dans l'œuvre incomplète de sa régénération.

Quant à nous, Français, nous avons montré que l'antique devise, *Liberté, Egalité, Fraternité*, que le drapeau glorieux de la révolution n'avait rien perdu de son premier éclat pour avoir été voilé si long-temps sous les crépes funèbres du deuil de la patrie. A ceux qui poursuivaient la démocratie d'accusations calomnieuses, de furibondes clameurs, en évoquant de complaisants fantômes, elle a répondu par le sublime enthousiasme de son dévouement, par l'héroïsme de sa clémence.

La force fait la générosité dans la victoire ; et quelle autre plus imposante manifestation de sa puissance donna jamais un pouvoir naissant ? Ce droit de vie et de mort que la société s'arrogeait arbitrairement depuis tant de siècles, ce problème si diversement agité par les philosophes et les publicistes, il appartenait à la démocratie de le résoudre, au jour même de la lutte, et de frapper ainsi de stupeur et d'admiration ses plus violents adversaires. Oui, notre jeune République, — et ce ne sera pas son moindre honneur dans l'histoire, — n'a pas craint, dès son premier soleil, de briser la hache du bourreau et d'en jeter les éclats à la face de ses ennemis. Ses ennemis ! ah ! s'il lui en restait encore, après ces gages vivants de sa confiance chevaleresque, de cet éloquent programme de l'avenir, ils seraient les plus méprisables et les plus coupables des hommes, et le pouvoir républicain ne se trouverait point, malgré cela, désarmé pour les atteindre, appuyé sur les bras et le cœur de la nation soulevée.

Mais pour que la révolution ne se trouve pas désarmée devant les intrigues des factions, pour qu'elle puisse les étouffer dans leur impuissance, il faut que tous les citoyens s'unissent dans une seule et invincible volonté, celle du triomphe et

de l'organisation définitive des principes républicains au sein des lois civiles et politiques. Le problème donc qui, sans contredit, domine tous les autres par ses conséquences futures, c'est celui de la constitution républicaine d'où doit surgir le monde nouveau, la démocratie vivante. Question capitale, de vie ou de mort, dans laquelle viennent se résoudre fatalement toutes les autres ; soleil régénérateur qui fécondera pour l'avenir les aspirations du présent. De là découleront, en effet, les réformes économiques et administratives réclamées par une société nouvelle, par une société normalement constituée en vue de la solidarité humaine.

Citoyens électeurs, le salut de la patrie est entre vos mains ; que votre fermeté et votre cœur soient au niveau des périls de la situation présente. Un seul nom douteux sortant des urnes électorales accuserait votre intelligence et votre patriotisme. Choisissez exclusivement pour mandataires les hommes qui ont déjà donné des garanties nombreuses et positives aux idées républicaines, les hommes qui ont lutté et souffert pour la défense des droits politiques et sociaux de tous, qui ont prêché toujours et pratiqué les doctrines de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; en un mot, tous les vrais ouvriers de la veille et non ceux du lendemain ; car ceux-là, ceux-là seuls, méritent pleinement la confiance du peuple.

Quelques soldats de la garnison de Lyon, et particulièrement la majorité du 22^e de ligne, continuent à méconnaître les lois de la discipline. Hier, ils ont été sourds à la voix de leurs chefs ; cette nuit, à onze heures, de concert avec une troupe de jeunes gens, ils ont fait ouvrir les portes de la prison militaire des Reclus, et ont délivré les disciplinaires, en y laissant toutefois ceux qui étaient détenus pour vol.

On est parvenu à arrêter, parmi les personnes qui accompagnaient la troupe de ligne et qui l'excitaient particulièrement au désordre, deux individus déguisés. De braves citoyens, amis de l'ordre, les ont emmenés à l'Hôtel-de-Ville, où on les a incarcérés jusqu'à plus ample information.

Cet acte, ainsi que ceux des jours passés, et surtout le refus fait par une partie d'entre eux de se diriger sur la frontière des Alpes, a vivement ému notre ville. Dans un moment difficile, où toutes les éventualités sont possibles, où les soldats piémontais entrent en Lombardie, le gouvernement a cru devoir prendre les mesures nécessaires pour être prêt à tout événement ; nos postes avancés doivent montrer aux ennemis du dehors que la France, sur le *qui-vive*, forte de l'appui du peuple et de l'armée, saura mettre son épée dans la balance.

Soldats, l'Europe a les yeux sur vous ; l'attitude que vous prenez attirera son attention, et peut-être, si un tel état de choses devait durer, serait-il d'un grand poids dans ses résolutions. Une armée rompant sa discipline est une armée vaincue. Reprenez vos rangs autour du glorieux drapeau que bientôt peut-être vous porterez triomphant chez les nations étrangères ; faites voir aux rois effrayés par notre République que la raison est le seul mobile de vos actes, qu'unis à vos chefs, comme par le passé, vous foudroieriez encore les légions qui tenteraient de vous opposer le despotisme. Deux camps se forment sur la frontière d'Italie, ne faites pas difficulté de vous y rendre. La France compte sur votre patriotisme. Agir autrement, ce serait trahir sa confiance.

Nous avons déjà plusieurs fois abordé la question de savoir jusqu'à quel point la majorité de l'Assemblée nationale pourrait engager le pays dans l'établissement de la constitution réclamée par le peuple. Voici ce que nous trouvons aujourd'hui dans le *Peuple constituant*, journal publié par MM. Lamennais et Pascal Duprat :

S'il se trouvait dans l'Assemblée constituante une majorité assez insensée pour proclamer la monarchie, quelle conduite auraient à tenir les républicains ? Devraient-ils s'incliner devant une pareille décision, et laisser s'installer sans résistance une ancienne ou nouvelle dynastie ?

Eh bien ! je réponds sans hésiter, sauf à prouver la légitimité de mon opinion, qu'il serait de notre devoir de proclamer le droit de résistance et d'en user.

Quel argument fait-on valoir en effet pour légitimer à l'avance un résultat impossible ? La souveraineté nationale. Tel est le grand principe qu'on nous oppose ; et, à entendre ces grands logiciens, il suffit pour répondre à tout ce qu'on peut leur observer.

Décéder une monarchie héréditaire, n'est-ce pas abdiquer cette souveraineté nationale que vous avez l'air de tant affectionner ?

Oui, c'est l'abdiquer dans les mains d'un seul ou d'une famille, et on sait s'il est des garanties possibles pour l'empêcher de s'y absorber, et on sait si elle a jamais pu se reconquérir sans en appeler à la raison extrême des révolutions !

Proclamer le droit de résistance, au contraire, c'est sauvegarder cette souveraineté, qui ne saurait s'abdiquer sous peine de périr. C'est plus encore : c'est réserver le droit des générations futures, que sous aucun prétexte on ne peut aliéner.

Sans doute l'élection confère aux constituants des pouvoirs étendus ; mais ces pouvoirs ne peuvent être sans bornes : ils trouvent leur limite dans le principe même dont ils émanent. Abdiquer ce principe, c'est abdiquer par cela même le mandat que vous tenez de lui.

Comité républicain du Rhône.

Membres adjoints au Comité dans la séance du 31 mars.

MM. Amédée Matagrin, avocat ; Martin, chef d'atelier ; Simonnet, commissaire-priseur ; Belissert ; Laroche.

Nouvelles d'Italie.

A Turin, on n'a pas de nouvelles précises de la marche des troupes piémontaises dans la Lombardie. On dit qu'elles ont rencontré un détachement d'Autrichiens qui ont aussitôt mis bas les armes et se sont rendus prisonniers.

Milan est tranquille, mais on conserve les barricades. 50,000 Piémontais sont déjà en Lombardie ; 40,000 les suivront bientôt, outre les volontaires de toutes les provinces d'Italie.

— On nous écrit de Milan :

« L'ennemi est en déroute ; mais il infeste encore le Crémasco et Crémone, fort de 30,000 hommes que nos troupes et les Piémontais venus à notre secours poursuivent.

» Il paraît qu'à Parme on a rétabli le duc, qui a fait toutes les concessions demandées ; mais Plaisance persiste à se réunir au Piémont. »

Le 28, à trois heures de l'après-midi. — La population de Mantoue est soulevée ; la ville est en son pouvoir ; la citadelle seule est encore aux mains des Autrichiens.

Plaisance est délivrée ; on détruit la citadelle.

Aujourd'hui part la troupe piémontaise qui était arrivée par le chemin de fer ; elle a vingt-quatre pièces de canon de gros calibre.

Paris, le 30 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Toutes les classes de citoyens souffrent en ce moment de la crise commencée sous le dernier gouvernement. C'est la peur qui fait tout le mal ou presque tout le mal. Sans doute des étrangers qui versaient beaucoup d'argent en France ont, en se retirant, enlevé beaucoup de numéraire à la circulation ; mais ce numéraire n'est qu'une mince partie de ce qui vivifiait le commerce de France. Ce n'est pas tant d'ailleurs le numéraire qui fait défaut que le crédit. Les valeurs de convention formaient la plus grande partie de la richesse générale. Ces valeurs ont été stérilisées sous l'influence de la peur. Le numéraire étant insuffisant pour les transactions, et le papier n'étant plus, momentanément, l'équivalent des espèces sonnantes, il s'ensuit un embarras dont nous savons toute la gravité.

Nous n'ignorons pas non plus tout ce qu'il y a de sérieux dans les difficultés qui assiègent le commerce et l'industrie. Pour ne pas réduire à la misère leurs employés, leurs ouvriers, les commerçants, les industriels s'imposent les plus cruelles privations. En Alsace, des directeurs de manufactures ont leurs magasins encombrés de marchandises qui ne se vendent pas, et les malheureux agents de cette production sans écoulement sont trop heureux de travailler à des terrassements plus ou moins inutiles que ces manufacturiers paient de leurs deniers écus pour ne pas jeter tant d'infortunés sur le pavé. A Lyon, à Rouen, à Amiens, il y a d'égales misères et de semblables dévouements de la part des chefs d'atelier, qui poursuivent leur œuvre de bienfaisance jusqu'au jour où ils devront s'arrêter. La fraternité n'est donc pas un vain mot, nous aimons à le dire, chez ces honorables chefs de maisons, et tout le monde souffre aujourd'hui avec le devoir de dire que chacun porte honorablement son fardeau, à part de rares exceptions.

On en peut dire autant des propriétaires. D'abord, une grande masse de propriétés sont hypothéquées. Et puis, pour ne parler que des maisons de Paris, elles rapportent, étant occupées, de trois à trois et demi, quelquefois quatre pour cent ; mais, en ce temps-ci, beaucoup d'appartements sont vides, et les impôts sont augmentés de moitié. Voyez ce qui reste.

Les fonctionnaires reçoivent leur traitement avec régularité, et sont moins à plaindre, grâce aux ressources que l'Etat s'est créées. Ce sont eux qu'il faut le moins plaindre. C'est à eux qu'il faudrait demander des sacrifices. Il est fâcheux que le gouvernement provisoire n'ait pas au plus tôt à prendre cette mesure en réduisant les gros traitements. Nous voudrions aussi, ce qui ne peut pas se prescrire dans un décret, qu'il y eût un accord entre tous les fonctionnaires qui doivent ce qu'ils sont au gouvernement qui procède de la souveraineté du peuple pour faire de ces emplettes qui vivifieraient un peu l'industrie et le commerce. Chaque femme de fonctionnaire gagnant deux mille francs et au-dessus achetant une robe de soie, cela diminuerait l'encombrement des magasins alimentaires par l'industrie lyonnaise. D'autres achats soulageraient les industries de Roubaix, de Turcoing, de Lille, d'Amiens, de Rouen, etc. Et tous les citoyens jouissant de quelque aisance suivraient, à coup sûr, cet exemple.

Est-il nécessaire pour cela qu'on se donne le mot des quatre coins de la France ? Nullement ; mais qu'il y ait une sorte d'émulation dans chaque ville pour aider à la consommation des étoffes de nos fabriques, et l'industrie manufacturière y trouvera un soulagement qui lui permettra de traverser avec moins de douleurs la crise où nous sommes, et d'attendre que la confiance ait rétabli l'entière circulation du numéraire et rendu au papier sa valeur. Pour que cette confiance revienne, il faut, d'ailleurs, que l'ordre matériel soit partout. L'ordre laisse à désirer dans nos populations industrielles. Nous les supplions de ne pas se suicider en troublant cet ordre qui leur profitera plus qu'à personne.

— Hier, on disait à l'Opéra qu'une seconde colonne de volontaires belges, partis pour révolutionner la Belgique, avait été accueillie, non loin de la station de Mouscron, par les troupes belges et par six pièces de canon qui leur avaient tué du monde. L'*Echo du Nord* confirme ce bruit, sans nous donner de détails très circonstanciés.

« Partis de Seclin hier à neuf heures et à onze heures du soir, par des convois spéciaux, ils ont en quelque sorte forcé les machinistes à arrêter les locomotives à peu de distance de Lille, où même ils auraient essayé de pénétrer. L'autorité, comprenant le danger qui en pouvait résulter, fit fermer les portes de la ville.

» Des armes de l'arsenal leur ont été fournies. Qui en avait donné l'ordre ? C'est ce que nous ignorons. Et ce matin, guidés par des fraudeurs, ces volontaires se sont divisés en deux colonnes et ont franchi la frontière du côté de Neuville et de Mouscron. Il paraît que leurs mouvements étaient connus ; car, tombés dans une embuscade, ils ont été mitraillés par une batterie d'artillerie belge qui avait été masquée. Une cinquantaine d'entre eux sont tombés morts

ou blessés ; le reste a été refoulé sur le sol français en criant à la trahison. On dit cependant qu'une colonne assez forte s'est dirigée du côté de Courtrai. En apprenant, ce matin 29, cette tentative, l'autorité a pris les mesures nécessaires pour opérer le désarmement de ces volontaires. »

On lit encore dans ce journal :

« Un témoin oculaire porte à 1,500 le nombre des Belges arrivés à Seclin pour rentrer dans leur pays ; 700 ont été cantonnés à Seclin, et 800 dans les villages environnants. Quelques Français, dont le nombre n'allait pas à 100, accompagnaient cette émigration, qui n'avait nullement le caractère belliqueux que lui prêtaient les journaux de Paris, car à peine un homme sur cinquante était-il armé, et encore d'une manière fort incomplète. »

« Le commissaire-général du département du Nord est arrivé, vers une heure après midi, à Seclin, et il a tenu une assez longue conférence avec les chefs de la troupe belge et avec la municipalité de Seclin. A l'issue de cette entrevue, on a fait courir le bruit que des mesures étaient arrêtées pour opérer la dispersion de la légion. »

— Hier, à dix heures du soir, un groupe nombreux s'est porté vers les bureaux de la *Presse*, rue Montmartre, en criant : *A bas la Presse !* La garde nationale est intervenue, et on n'a eu à déplorer aucun excès.

Nous blâmons sans hésiter de telles atteintes à la liberté. Au temps où nous sommes, c'est à la raison et au bon sens de corriger la démenée. Nous avons déjà dit que M. Girardin trouvait son excuse dans la situation où est son journal et qui ne lui laisse peut-être pas le libre exercice de son jugement. Le mépris public sera bien plus fort qu'une indignation qui se traduirait par des violences contraires au respect dû à la propriété.

— Hier soir on remarquait, stationnant autour de l'Opéra, quatre-vingts voitures particulières. On n'en avait pas vu autant depuis le 24 février. Cela prouve que les personnes jouissant de quelque fortune et ayant équipage reprennent confiance. Il y avait, par une conséquence toute naturelle, plus de toilettes à l'Opéra qu'à l'ordinaire.

— La ville de Rouen a été parfaitement tranquille dans la journée d'hier. On doit attribuer ce résultat à la fermeté montrée la veille par l'autorité et au bon sens des vrais ouvriers.

Nous lisons dans le journal *la Voix des Femmes* :

Sous le titre de la *Constitution des Pouvoirs*, la *Gazette de France* publie depuis quelques jours une série d'articles très bien faits, trop bien faits, en ce sens qu'on les a reconnus tout de suite. C'est la réimpression textuelle du livre de M. Necker sur la constitution de 1792, intitulé : *Du Pouvoir exécutif dans les grands états*.

On peut se faire une idée, par la citation qui précède, de la bonne foi avec laquelle sont rédigés certains journaux qui n'ont cessé d'avoir une arrière-pensée monarchique.

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
L'esprit d'autrui par complément servait ;
Il compilait, compilait, compilait.

Nous avions attribué à tort, ainsi que plusieurs feuilles de Paris, à Béranger, l'ode que nous avons publiée dans notre numéro du 24 mars, sous le titre de *Béranger à Manuel*. Voici la lettre par laquelle l'illustre chansonnier vient de rectifier cette erreur :

A MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs,

Trompés sans doute par l'erreur où sont tombées plusieurs feuilles publiques, vous m'attribuez, dans votre numéro d'hier, une chanson qui n'est pas de moi, intitulée *Béranger à Manuel*.

Je l'ai déjà écrit à un journal : je pourrais tenir à honneur de mettre mon nom au bas de ces strophes, mais je ne le mettrai pas en tête. Au reste, j'ai remercié l'auteur de ce chant, et je m'estime qu'il n'a pas encore réclamé les éloges qu'il m'a valu et qu'il mérite si bien.

J'ai l'honneur, etc.

Paris, 28 mars 1848.

BÉRANGER.

Au départ des Savoisiens, plusieurs discours ont été adressés aux citoyens qui allaient essayer de conquérir la liberté de leur patrie et de rendre la Savoie à la France.

Voici les paroles qui ont été prononcées par le citoyen Lentillon :

« Frères !

« La manifestation d'aujourd'hui prouve une fois de plus la sincérité de nos bons sentiments pour vous. La France a les sympathies des nations ; elle répondra toujours à cette confiance par le dévouement. Dites à vos compatriotes que nous serons prêts, au premier signal, à verser notre sang pour le triomphe de nos principes dans tous les pays. Si les peuples ont les mêmes espérances, c'est parce qu'ils ont le même intérêt, la même ambition généreuse. Dites à vos frères, qui sont aussi les nôtres, que la France ne veut pas de guerre de territoire, mais de principes. Mais surtout pas de violence. Persuadez aux grands que le bonheur n'est pas dans la domination, mais dans une plus juste répartition des avantages dont ils sont favorisés. Dites-leur, à vos frères, que la mission de la France n'est pas d'asservir, mais d'affermir ses voisins, de leur tendre une main secourable et de les élever à une vie supérieure par l'exemple de son développement intellectuel. Dites-leur enfin que les conquêtes après lesquelles elle aspire, c'est l'émancipation, c'est l'union fraternelle, mais libre et indépendante, de tous les peuples.

« Eh bien ! frères savoisiens et autres, c'est par la propagande et par la persuasion que comme nous vous triompherez... Travailleurs sans relâche... Et quand votre tâche sera finie, revenez alors : nous vous accueillerons avec transport. Car il nous tarde de voir tous les hommes réunis dans un même embrassement ; il nous tarde enfin de voir, d'un pôle à l'autre, flotter le même drapeau et régner les mêmes sentiments de fraternité.

» Vive la République universelle !

BULLETIN DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Ministère de l'intérieur.

Paris, le 28 mars 1848.

Citoyens,

Un gouvernement élu par le peuple doit répondre à la confiance du peuple, en lui disant sa pensée, en lui exprimant ses vœux. Toute autre manière d'administrer un pays comme la France serait coupable et insensée. Dieu merci, à l'heure qu'il est, elle serait impossible.

Les mandataires de la République parleront donc sans cesse de la République, des graves intérêts que le concours de tous doit satisfaire, des engagements sacrés que doivent contracter les députés chargés de la constitution nouvelle, des exigences fraternelles que les électeurs doivent exprimer à ces députés.

Ouvriers des villes et des manufactures, généreux enfants de la République, c'est vous qui formez la majorité des électeurs dans les vastes et nombreux foyers de l'industrie. Il importe que vous vous rendiez bien compte de vos souffrances, de vos droits et de vos justes prétentions. Fai-

tes-les connaître, parlez à vos candidats, parlez à la France ce langage éloquent et simple de la vérité que la France n'a jamais entendu encore d'une manière officielle. Le temps de la plainte est passé ; celui de la vengeance ne viendra plus jamais, parce que celui du droit règne dès aujourd'hui. La vengeance et la plainte sont le partage des opprimés. Vous êtes libres ! Tout ce que vous avez souffert, tout ce que vous ne devez plus souffrir, il faut le dire. La force donne le calme, et la notion de la justice est la plus précieuse conquête de l'homme qui a recouvré son droit.

Quand vous aurez dit ce que vous avez souffert, ce que vous ne devez plus souffrir, votre tâche ne sera pas encore remplie. Il faudra veiller à ce que tout ce qui est possible soit fait, veiller à ce que rien de possible ne soit omis, veiller encore à ce que rien d'impossible ne soit exigé. L'avenir est dans vos mains. Jamais encore l'humanité n'a eu à remplir une si belle et si grande mission, car il s'agit d'accomplir des réformes que l'humanité réclame en vain depuis des siècles. Celui qui n'examinerait pas avec une conscience austère et pure ce que la société lui doit et ce qu'il doit à la société ne serait pas à la hauteur de cette grande époque de l'histoire où nous entrons. Ne pas vouloir tout le bien que cette époque peut accomplir, serait un crime envers l'humanité. Vouloir plus que cette époque ne peut accomplir, ce serait vouloir le mal.

C'est pour cela que l'homme du peuple, cet homme nouveau qui vient de recevoir le baptême du droit politique, doit s'instruire de ses droits et de ses devoirs avec soin, avec religion, avec une âme dégagée de tout préjugé comme de tout égoïsme.

Il importe que la classe la plus nombreuse et la plus utile, celle des travailleurs, révèle ses souffrances ; il importe, pour qu'elle les révèle avec fruit, qu'elle les révèle avec noblesse, avec fermeté, avec la volonté solennelle de donner au monde un grand exemple de la dignité humaine reprenant la place qui lui était due. Il faut que le peuple ait la majesté qu'on croyait jadis être l'apanage des rois. La violence était celui des tyrans. Le peuple a prouvé que l'heure de son règne avait enfin sonné ; car le peuple est calme, patient et ferme. Le peuple n'est pas un souverain absolu à la manière des rois. C'est la vérité qui seule est absolue. Les rois sont tombés pour n'avoir pas compris que Dieu était au-dessus d'eux. Le peuple ne tombera pas, parce qu'il puise sa force dans la loi divine.

Travailleurs, venez dire ce que vous avez souffert. L'humanité vous écoute, consternée de l'avoir permis, impatiente de ne plus le permettre. Venez dire que votre vie a été un martyre, que vous n'avez pas seulement manqué de pain, mais d'air vital, et de cette bienfaisante clarté du soleil qu'il semblait impossible à l'homme de refuser à l'homme. Le régime de l'industrie avait pourtant résolu ce monstrueux problème d'enfermer dans des usines infectes, dans des souterrains ténébreux, dans des cachots homicides, non seulement l'homme, mais la femme, mais l'enfant... non pas le vieillard ! Dans certaines industries l'homme ne vieillit pas ; des statistiques exactes, qu'il faudra bien qu'on fasse connaître (il était défendu naguères d'en parler, et les muettes archives de la mortalité étaient scellées pour le public), disent que, dans certaines localités industrielles, la durée moyenne de la vie de l'enfant était de vingt-sept mois. Venez révéler ces horreurs au monde épouvanté ; venez dire que la vos enfants naissaient avec le principe d'une mort prochaine et inévitable, et que leur berceau était un cercueil ; venez dire qu'ailleurs vos filles, à peine développées, n'avaient pas de choix entre le suicide et la prostitution ; venez dire que les vieillards infirmes étaient abandonnés quand la mort vous frappait avant eux, et qu'on a vu des femmes étendues sur les pierres de la Morgue avec les cadavres de leurs enfants enlacés à leur cadavre ; venez dire combien de fois les meilleurs et les plus forts d'entre vous ont lutté contre la pensée du suicide, la nuit, lorsque, dévorés par la faim, démoralisés par le froid qui ôte toute énergie au corps et à l'âme, ils contemplaient dans une sinistre insomnie la pâleur de leurs enfants agonisant sur la paille.

Que les moins malheureux d'entre vous racontent ainsi les inquiétudes et les soucis dont ils ont été rongés lorsqu'une blessure, une maladie leur faisait compter avec épouvante les jours sans travail ! Que les plus actifs et les plus robustes nous disent avec quelle fièvre et douloureuse impatience ils ont compté aussi les jours où le travail manquait à leurs bras ! Que les mères nous disent quelles sombres pensées traversaient leur esprit le jour où elles voyaient leurs filles devenir mères à leur tour ! Dites-nous, enfin, ce que c'est que la misère, comme elle flétrit les joies les plus pures de la famille, comme elle change en terreur ou en désespoir tout ce qui fait l'orgueil et la confiance de l'homme ! Dites-le bien, car le monde officiel ne l'a pas su ; les monarchies nous ont fait un crime de le savoir et de le dire ; et pour l'avoir vivement senti, pour l'avoir vivement exprimé, plusieurs ont languis dans les prisons d'Etat, plusieurs y sont morts, beaucoup ont été persécutés, raillés, ruinés, calomniés, montrés au doigt comme des factieux ou des insensés.

Martyrs du travail, levez-vous et parlez ! Dites comme on spéculait dans les hôpitaux sur les aliments et les remèdes qu'ordonnaient pour vous les médecins ! Dites quels soins on prenait de votre corps et de votre âme ! Dites comment la fraude était partout ; quels poisons la spéculation mêlait au pain amer que vous mangiez, au vin où vous cherchiez un moment de courage et de force, et où vous trouviez l'ivresse, la fureur et l'énervement de toutes les facultés ! Dites l'effroi que vous éprouviez en voyant grandir ces enfants que vous ne pouviez ni instruire, ni surveiller, ni confier à la société pour les protéger et les éclairer. Pour ceux qui montraient un caractère facile, vous redoutiez la dépravation qui mène à l'idiotisme ; pour les caractères ardents et généreux, l'indignation comprimée qui mène à la fureur, la fureur impuissante qui mène à la folie.

Ce que vous avez souffert, on aura peine à le croire. N'était-il pas défendu de le croire, sous peine de passer pour un anarchiste, sous peine d'être puni comme provocateur à la haine entre les hommes !

Décrets monstrueux, et qui prouvent que, pour toute garantie au renversement des lois humaines, la monarchie n'avait pu trouver que la loi du silence. Condamnation vivante du système, cette loi préjugeait l'impossibilité de dire la vérité sans amener l'égoïsme des hommes les uns par les autres.

Arrière ce silence des tombeaux ! arrière ces lois de l'assassinat ! La société vous doit désormais de sonder vos plaies et d'y porter remède. Elle vous doit de veiller à la conservation de votre vie, de votre santé, de votre intelligence, de votre dignité. Elle vous doit du travail, des aliments, de l'instruction, de l'honneur, de l'air, du jour ! Elle doit un asile à vos vieillards, de l'emploi à vos bras, de la confiance à vos cœurs, du repos à vos nuits. Elle doit veiller à la pudeur de vos filles, à l'avenir possible de vos enfants, aux funérailles de vos vieillards, car vous n'avez pas même de quoi assurer un coin de terre après la mort à ceux qui n'avaient pas une place au soleil durant la vie.

La société, vous allez y porter la main. Travailleurs, c'est un édifice que vous allez construire pour la postérité. Ne souffrez pas qu'il soit bâti pour quelques uns seulement, tandis que l'humanité resterait à la porte, nue, affamée, avilie, désespérée.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur, Vu les décrets du gouvernement provisoire, en date des 8 et 13 de ce mois, concernant les élections d'officiers et sous-officiers de la garde nationale du département de la Seine ;

Considérant que l'inscription de tous les citoyens de vingt à cinquante-cinq ans sur les contrôles de la garde nationale et le principe de l'élection directe proclamé par le gouvernement provisoire, dans les décrets ci-dessus mentionnés, doivent être appliqués à toutes les gardes nationales de la République, et qu'il est nécessaire, en conséquence, de faire procéder à des élections générales d'après les mêmes bases et selon les mêmes dispositions réglementaires,

Arrête :

Art. 1^{er}. Tous les citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale dans les départements autres que celui de la Seine sont appelés à procéder, à partir du jour qui sera fixé pour chaque département par le commissaire du gouvernement chargé de l'administration, à l'élection des colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, porte-drapeau, officiers, sous-officiers et caporaux des légions, bataillons ou escadrons et compagnies auxquelles ils appartiennent.

Les élections devront être effectuées dans le courant du mois d'avril prochain.

Art. 2. Les compagnies actuellement existantes sous la dénomination de

grenadiers et de *voltigeurs* sont supprimées, et les citoyens qui les composent seront immédiatement inscrits sur le contrôle de la compagnie au territoire de laquelle ils appartiennent par leur domicile.

Art. 3. Quel que soit l'effectif des gardes nationales inscrites au contrôle du service ordinaire, le nombre des compagnies par bataillon ne pourra s'élever au-delà de huit, ni descendre au-dessous de quatre.

Art. 4. Les escadrons ou subdivisions d'escadrons, les compagnies ou subdivisions de compagnies d'artillerie, de sapeurs-pompiers et autres corps spéciaux, continuent de rester en dehors de l'organisation des bataillons, conformément à ce qui est prescrit par l'article 47 de la loi du 22 mars 1831.

ÉLECTIONS.

Art. 5. Il sera procédé ainsi qu'il suit aux élections.

§ 1^{er}. Colonels et lieutenants-colonels.

Les légions se réuniront d'abord par bataillons, divisés en sections, pour nommer : 1^o leur colonel, 2^o leur lieutenant-colonel.

Chaque de ces deux élections aura lieu au scrutin individuel et secret, et à la majorité absolue des suffrages.

§ 2. Chefs de bataillon et porte-drapeaux.

Chaque bataillon procédera ensuite à l'élection de son chef ainsi que de son porte-drapeau.

L'élection de ces officiers se fera simultanément au scrutin individuel et secret, et à la majorité absolue, au moyen de deux urnes différentes.

Dans l'une seront déposés les bulletins pour le chef de bataillon ;

Dans l'autre les bulletins pour la nomination du porte-drapeau.

§ 3. Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

L'élection des capitaines aura lieu par bulletins individuels ou par bulletins de liste, suivant que la compagnie aura un seul capitaine, ou un capitaine en premier et un capitaine en deuxième.

Dans ces derniers cas, les bulletins imprimés porteront la désignation suivante :

« Capitaine en premier, le citoyen... »

« Capitaine en deuxième, le citoyen... »

L'élection des lieutenants et sous-lieutenants aura lieu sur bulletins individuels ou sur bulletins de liste, selon qu'il y aura un ou plusieurs officiers de ces grades à nommer.

Lorsqu'il y aura dans une compagnie deux ou plusieurs lieutenants ou sous-lieutenants, ils seront classés entre eux selon l'ordre des suffrages obtenus, à quelque tour de scrutin que l'élection ait lieu.

§ 4. Sergents-majors, fourriers, sergents et caporaux.

L'élection à ces divers grades aura lieu par trois scrutins successifs, à la majorité relative, sur bulletins de liste :

Un pour le sergent-major et le fourrier ;

Un pour les sergents ;

Un pour les caporaux.

Art. 6. Les officiers, dans chaque grade, ne pourront être élus à la majorité relative que si, après un premier et un second tour de scrutin, il reste encore des nominations à faire.

Dans ce cas, il sera procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats ayant obtenu le plus de suffrages au second tour de scrutin, en nombre double de celui des officiers restant à nommer.

Au cas où deux candidats auront obtenu le même nombre de voix, l'élection sera acquise au plus âgé.

CORPS SPÉCIAUX.

Art. 7. Les gardes nationales des escadrons ou subdivisions d'escadrons de cavalerie, d'artillerie, et des compagnies ou subdivisions de compagnies de sapeurs-pompiers, marins et ouvriers marins, concourront :

1^o Avec tous les gardes nationaux de la légion à laquelle ils appartiennent, à l'élection du colonel et du lieutenant-colonel de ladite légion ;

2^o Avec tous les gardes nationaux du bataillon, soit communal, soit cantonal, dans la circonscription duquel ils se trouvent compris, à l'élection du chef et du porte-drapeau dudit bataillon.

Pour l'un et l'autre cas, ils se réuniront aux gardes nationales de la commune où ils sont respectivement domiciliés.

De plus, dans les localités où la garde nationale ne forme point un bataillon communal, et où les corps spéciaux ne se composent que de subdivisions, les gardes nationales de ces corps spéciaux participeront individuellement, avec la compagnie dans la circonscription de laquelle ils sont domiciliés, à l'élection des officiers de la garde nationale communale, supérieurs en grade à ceux que leur assigne la force de leur effectif.

Ils procéderont ensuite, et selon les règles ci-dessus posées, aux élections que comporte leur cadre particulier.

NOMINATIONS.

Art. 8. § 1^{er}. Commandants supérieurs.

Dans les villes où il sera reconnu nécessaire de nommer un commandant supérieur de la garde nationale, en conformité de l'art. 64 de la loi du 22 mars 1831, il sera pourvu à cet emploi par le ministre de l'intérieur ou par le commissaire du département, en vertu d'une délégation du ministre.

§ 2. Officiers des conseils de discipline.

Les officiers supérieurs et les officiers secrétaires des conseils de discipline seront nommés dans la forme prescrite par l'art. 103 de la loi du 22 mars 1831.

§ 3. Chirurgiens-majors ou aides-majors.

Les chirurgiens-majors ou aides-majors seront nommés dans la forme prescrite par l'article 58 de la loi précitée.

§ 4. Majors et adjudants-majors.

Les majors et adjudants-majors seront nommés par le commissaire du département sur une liste de candidats dressée par les commandants supérieurs ou par les chefs de corps.

§ 5. Adjudants sous-officiers.

Les adjudants sous-officiers seront nommés par les commandants supérieurs ou chefs de corps.

Dispositions générales.

Art. 9. Les élections auront lieu conformément à l'article 50 de la loi du 22 mars 1831, sous la présidence du maire ou de l'un de ses adjoints, assisté de deux membres du conseil de recensement.

Si le nombre des sections excède celui des maires et adjoints, la présidence appartiendra, dans quelques unes, à des membres du conseil de recensement délégués par le maire.

Le président ainsi désigné sera également assisté de deux membres du conseil de recensement.

Les membres du bureau choisiront le secrétaire de chaque assemblée ou section.

Art. 10. Les dispositions du présent arrêté ne seront point appliquées à l'égard des communes où déjà il a été procédé au renouvellement des officiers et sous-officiers de la garde nationale d'après les principes établis par le décret du 8 mars.

Paris, le 26 mars 1848.

LEDRU-ROLLIN.

Pour copie conforme : Le chef de division, ROGEE.

Affaires de Suisse.

On lit dans la Suisse :

« BERNE, 24 mars. — Après un débat qui a duré quatre jours, la commission de la révision du pacte est enfin parvenue à s'entendre sur la question fondamentale, à savoir, l'organisation des autorités fédérales. Bien des systèmes ont été essayés, recommandés, soutenus, puis encore rejetés ; ainsi, trois divers projets de la section et autres qui sont tombés en plein dans l'eau. La commission s'est enfin arrêtée au système de deux chambres dont la section ne s'était nullement occupée, et dont on n'avait parlé qu'en passant au sein de la commission. Celle-ci, après avoir longuement examiné tous les systèmes possibles, s'est convaincue dans sa grande majorité que tout autre système ne pourrait être réalisé actuellement, car il rencontrerait une forte opposition, soit du côté national, soit du côté cantonal. Celui qu'elle a adopté (la commission le croit du moins) rassurera les deux opinions, car rien ne pourra être fait sans l'assentiment des deux représentations. Nous aurions ainsi un conseil national et une diète qui délibéreront séparément sur toutes les affaires fédérales, et dont le vote devra s'accorder pour que leurs résolutions soient valables.

» Le Conseil national ne sera pas élu dans des collèges électoraux,

comme on l'avait proposé, mais par un vote général des citoyens suisses, le seul rationnel et conséquent, si l'on veut faire abstraction des cantons; seulement chaque canton doit avoir un représentant pour le moins. Pour diminuer les causes de conflit entre les deux autorités et l'inconvénient de l'ajournement de la solution, trois points importants ont été adoptés à l'égard de la diète :

- 1° Les demi-cantons auront une voix entière, et la diète comptera ainsi vingt-cinq membres.
- 2° Les députés ne recevront pas d'instructions.
- 3° Si la diète ne produit pas de majorité ni pour ni contre une résolution du conseil national, cette résolution sera valable.

M. le docteur Furrer s'est prononcé résolument contre ce système à double représentation, qui a été cependant adopté à une grande majorité.

Ce qui nous paraît plus clair jusqu'ici, c'est que nous aurons notre chambre des invalides. Ce n'est pas de cela que nous voudrions nous plaindre.

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur,

Les citoyens suisses domiciliés à Lyon se sont réunis aujourd'hui, 31 mars, à la Rotonde des Brotteaux, pour s'occuper de leurs intérêts communs. Dans cette assemblée, provoquée essentiellement dans un but d'ordre et de tranquillité, ils ont déclaré à l'unanimité :

- 1° Que le départ des ouvriers suisses qui habitent cette cité aura lieu incessamment;
- 2° Qu'ils quittent la France volontairement et sans contrainte;
- 3° Qu'ils s'abstiendront de toute manifestation bruyante et publique.

Ils ont ouvert, séance tenante, une souscription destinée à procurer des secours de route à leurs compatriotes qui pourraient en avoir besoin pour se rendre dans leur patrie. Les citoyens suisses qui n'ont pas assisté à cette réunion et qui voudront concourir à cette œuvre patriotique, sont invités à déposer leurs dons dans les mains des personnes suivantes :

- M. Mayor, négociant, président du comité, grande rue des Feuillants, 4;
- MM. Gleyre et Wittwer frères, négociants, quai de Retz, 31;
- MM. G. Dubieds et C^e, négociants, maison Tholozan, place du Plâtre.

En rentrant dans leurs foyers, les citoyens de la libre Helvétie y retrouveront des Français; ils leur rediront que la France est toujours la terre de la liberté, de l'hospitalité, et qu'ils y ont rencontré les plus vives sympathies.

Vive la République française! Vive la République helvétique, sa sœur aînée! Puissent ces deux nations être toujours unies, libres et heureuses!

Je vous prie, Monsieur, au nom de mes compatriotes, de vouloir bien insérer cet article dans votre plus prochain numéro, et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire du comité, L. B. B.

Chronique.

Les employés, entrepreneurs, agents et ouvriers attachés au service du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon sont convenus de consacrer au soulagement des ouvriers sans travail un jour de solde du mois de mars et des mois suivants, pendant toute la durée de la crise industrielle.

Le produit d'une journée de travail s'élève pour l'ensemble des salaires à plus de trois mille francs. Cette somme sera répartie chaque mois entre les villes que traverse le chemin de fer.

Les prévenus politiques condamnés ou fugitifs à la suite du procès d'avril sont invités à se rendre dimanche 2 avril, à six heures du soir, au bureau de l'Organisateur Lyonnais, rue Lafont, n° 2, pour affaire qui les concerne.

Les citoyens employés du commerce, des administrations et du barreau qui voudraient faire partie de la société des bureaucrates, tenant ses séances au Palais-de-Justice, sont priés de vouloir bien passer rue de la Gerbe, n° 21, où siège la commission de la société, pour donner leur adhésion et retirer leurs cartes.

Le maire provisoire de Lyon a fait afficher ce matin la proclamation suivante, adressée aux habitants de Lyon :

Citoyens!

De grandes et nobles manifestations ont eu lieu. La ville entière a applaudi aux sentiments généreux qui vous ont portés à témoigner de vos vives sympathies pour l'autorité qui s'occupe avec sollicitude des précieux intérêts de la République, pour des frères étrangers que les événements rappellent dans leurs foyers. Vous avez dignement prouvé que le principe de fraternité n'est pas un vain mot pour vous.

Ces épanchements de vos cœurs doivent maintenant faire place à des devoirs non moins sacrés. Vous comprendrez que le calme doit succéder à des démonstrations dont le but est louable, mais qui prolongent une agitation dangereuse pour tous les intérêts. Vous comprendrez que la tranquillité seule peut permettre à vos magistrats de s'occuper utilement du sort de nos travailleurs et de vous faire jouir de toutes les conséquences de notre belle révolution.

Citoyens! l'armée va être dirigée sur la frontière voisine pour être prête à défendre l'honneur et la puissance de la République. Lyon accompagnera de ses regrets et de ses vœux les braves auxquels l'unissaient de fraternelles sympathies.

Citoyens! unissons nos efforts pour donner à notre cité le repos si nécessaire à l'entier développement des institutions républicaines. Ils auront bien mérité de la patrie tous ceux qui contribueront au grand acte de régénération politique et sociale dont la France doit offrir l'exemple au reste du monde.

Le maire provisoire de Lyon, Vu le décret du gouvernement provisoire, à la date du 26 de ce mois, qui renvoie au 23 avril prochain les élections des représentants du peuple à l'Assemblée nationale;

Considérant que la totalité des cartes destinées aux électeurs de Lyon se trouve imprimée, et qu'il en a même été déjà distribué un grand nombre,

Prévenant les citoyens que les cartes qui devaient servir pour les élections du 9 avril seront valables pour les assemblées du 23 du même mois.

En conséquence, le maire invite les électeurs qui déjà ont reçu leurs cartes à les conserver, puisqu'ils n'en devront pas recevoir de nouvelles.

Le commissaire du gouvernement provisoire a fait placarder l'avis suivant :

AUX TRAVAILLEURS.

Citoyens,

Vous savez que le gouvernement provisoire de la République, qui veille à la gloire de la France et à la grandeur du pays, s'occupe aussi de réparer pour vous les injustices du passé. Il va diriger sur la frontière des régiments de notre brave armée.

Tous feront leur devoir : les soldats, en se montrant dignes de nos vieilles phalanges républicaines; vous, citoyens, en conservant le

calme et en observant l'ordre, si nécessaires maintenant à la marche démocratique de nos affaires nationales.

Comptez tous, comptez bien sur le gouvernement provisoire, qui veut justice pour tous, et qui fera sans cesse respecter tous les droits.

Le gouvernement provisoire compte sur vous.

— On écrit de Toulon, le 28 mars :

Le 19^e régiment d'infanterie de ligne, qui tient garnison dans notre ville, a reçu l'ordre de former immédiatement deux bataillons de guerre.

Spectacles du 1^{er} avril 1848.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Père et Portier, vaudeville. — Le Tailleur et la Fée, ou les Chansons de Béranger, vaudeville. — L'Avocat-Pédicure, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le nombre considérable de nouveaux journaux et l'accroissement du nombre des abonnés des journaux anciens vont obliger bientôt l'administration des postes à faire construire de nouvelles malles. Le droit de poste produira de quoi couvrir la perte occasionnée. On importait avant le 24 février 100,000 journaux chaque jour dans les départements; on en compte maintenant 230,000.

— On écrit de Boulogne-sur-Mer, le 22 mars :

« Toute la ville est dans la plus grande consternation. Hier, on s'est aperçu de la disparition du notaire Anière, chez qui beaucoup de personnes sans fortune allaient porter leurs économies. Ce matin, on a trouvé noyé dans le port un autre notaire, M. Dutertre. M. Anière avait attiré à lui la confiance par des pratiques de dévotion; puis, lorsque les capitaux eurent afflué en son étude, il fit des spéculations malheureuses sur les maisons. On a lieu de croire que l'on trouvera chez lui un déficit considérable. La mort de M. Dutertre n'inspire pas autant d'inquiétudes, parce que ce notaire possédait une grande fortune et que ses spéculations ont réussi. On présume que, ne pouvant satisfaire aux demandes de tous ceux qui voulaient retirer leurs fonds de ses mains, il a perdu la tête.

» Quoi qu'il en soit, ces deux catastrophes vont répandre une grande perturbation dans la ville de Boulogne. Les malheurs de ce genre n'auront un terme que lorsque les notaires cesseront de faire des affaires d'argent et se renfermeront strictement dans les fonctions de leur ministère.

— Les habitants de Sarrelouis, la patrie du maréchal Ney, séparée de la France par le congrès de Vienne, demandent au gouvernement provisoire la grande naturalisation. Voici l'un des principaux passages du manifeste des enfants de Sarrelouis : « Le traité odieux par lequel cette ville fut livrée à l'étranger est loin d'être justifié par la lettre en date du 16 novembre 1815, que, sur l'ordre de Louis XVIII, le ministre Vaublanc écrivit au général Renaud, alors maire de Sarrelouis, et s'il est dit dans ce document que le pénible sacrifice qui est demandé aux Sarrelouisiens concourt à sauver la France, c'est qu'on voulait sans doute que la France oubliât que cette ville de 5,000 âmes avait fourni, pendant le cours de notre immortelle révolution jusqu'en 1815, plus de quatre cents militaires gradés, parmi lesquels 1 maréchal de France, 5 généraux de division, 7 généraux de brigade, 10 colonels, 11 chefs de bataillon ou d'escadron, 83 capitaines, 80 lieutenants, 3 commissaires des guerres, 1 contrôleur-général des postes de l'armée, 1 payeur central de l'armée d'Espagne, 12 employés à l'armée et plus de 200 sous-officiers, presque tous honorés de croix ou d'armes d'honneur, dont une décoration unique dans les annales militaires, un canon d'honneur décerné au citoyen Hardy. »

— Le symbole républicain adopté par les membres du gouvernement provisoire se compose de trois mains, dont deux se serrent et dont l'autre montre le ciel. Les deux mains jointes indiquent l'union qui fait la force, et la troisième, montrant le ciel, fait souvenir que toute sagesse vient de Dieu.

— On écrit de Perpignan, 25 mars :

« Une dépêche télégraphique vient de transmettre l'ordre au général commandant la 21^e division militaire de diriger sur Grenoble les deux batteries d'artillerie de notre garnison munies de tout leur matériel de guerre. »

— On annonce la prochaine rentrée en France de divers régiments de l'armée d'Afrique, parmi lesquels on cite le 6^e d'infanterie légère, qui se trouve depuis si long-temps en Afrique.

LES OUVRIERS BELGES A QUIÉVRAIN. — Un honorable négociant qui faisait partie du convoi ordinaire suivant immédiatement le convoi spécial des ouvriers belges arrivé samedi à Quiévrain nous communique quelques détails précis dont il a été témoin oculaire et dont nous pouvons dès lors garantir l'authenticité.

Le convoi spécial des ouvriers belges était parti de Paris dans la soirée de vendredi; il marchait à petite vitesse. Arrivé à Arras, trois cents livres de pain ont été fournies au convoi par l'administration du chemin de fer, sur le refus fait par l'autorité communale. Le convoi spécial devait s'arrêter à Valenciennes. Cependant il n'en a rien été, et il a continué sa route jusqu'à Quiévrain. Arrivé au poteau qui indique la limite belge, un individu (et non pas cent, comme on dit le *Moniteur* et les journaux ministériels) un individu, ayant une blouse blanche avec une ceinture et un brassard tricolore, s'est élancé du wagon en s'écriant : « Nous sommes trahis ! » et s'est enfui à toutes jambes vers le territoire français. Quand le convoi a été arrêté, les troupes ont cerné les wagons contenant les ouvriers et les ont faits prisonniers.

Le voyageur de qui nous tenons ces détails ajoute que la police belge s'est montrée vis-à-vis des voyageurs qui ne faisaient pas partie du convoi spécial des ouvriers d'une brutalité remarquable. Du reste, la police n'était pas seule à la besogne : douaniers et gendarmes rivalisaient à qui ferait le plus de grossièretés aux voyageurs. Nous engageons le gouvernement à modérer le zèle de ses agents; ce zèle fait plus de mal que de bien.

Nouvelles Etrangères.

GRANDE-BRETAGNE.

M. John Mitchell a adressé au comte de Clarenton, exécuter général de Sa Majesté, boucher général de l'Irlande, une lettre dans laquelle il lui recommande de se faire bien garder, jour et nuit, dans Dublin-Castle, et de veiller avec soin à la conservation de sa précieuse existence. « Votre Excellence veut faire respecter la loi, dit-il, et pour ce elle me cite devant la cour du banc de la reine. Je me fais fort d'y prouver que ce que vous appelez le gouvernement n'est qu'une folle et frivole usurpation de pouvoir, basée sur la corruption et le mensonge, soutenue par la force. Ce que vous voulez, je vais vous le dire : vous voulez assurer l'approvisionnement des tables anglaises par des aliments irlandais; vous voulez la laine irlandaise pour habiller des corps anglais; vous voulez le sang et les os des Irlandais pour des armées anglaises; en un mot, vous voulez, agents d'un gouvernement paternel, l'Irlande pour les Anglais. Vivent les Anglais, et périsse l'Irlandais affamé, abattu par le sabre d'un dragon anglais! Vous comprenez maintenant que la question est nettement posée : ou nous autres, Irlandais, nous sommes de trop en Irlande, ou c'est vous qui êtes de trop.

» Vous et nous, nous sommes des ennemis mortels, entendez-vous? et maintenant il faut que l'un ou l'autre des partis opposants succombe. Quel que soit le champ de bataille qui vous plaise, le banc de la reine ou les rues, la campagne est ouverte; quelle que soit l'arme que vous choisissiez, le jury achète ou le sabre affilé, vous trouverez vos hommes, mylord. Vous nous abattrez, ou nous vous jetterons bas.

« Je suis, mylord, votre mortel ennemi. Signé : JOHN MITCHELL. »

Cette lettre a été publiée par le *United Irishman*.

John Mitchell, dans une autre lettre adressée à lord Miltown, membre de l'association du repeal, s'exprime ainsi : « Vous disiez ces jours derniers, mylord, que la reine d'Angleterre est une femme charmante. C'est possible; mais les Irlandais n'ont jamais eu la faveur de voir cette royale dame, et nous ne pouvons pas juger de sa beauté.

» Tout ce que nous savons, c'est que ces beaux yeux (à votre dire, mylord), nous les payons fort cher; nous payons non seulement pour elle, mais encore pour ses ministres, ses palais, ses enfants, sa mère, son mari, ses oncles, ses tantes, leurs enfants, leurs mères et leurs maris. Assurément la beauté d'une dame qui réside à une distance de 400 milles de nous ne vaut pas tout cet argent.

— Dans la dernière séance de la confédération irlandaise ont été adoptées les résolutions suivantes :

« Le conseil de la confédération recevra l'ordre de faire une enquête et un rapport sans délai sur les moyens les meilleurs, les plus prompts et les plus efficaces pour organiser une garde nationale armée, composée de toutes les sectes de religionnaires, afin que le pays (l'Irlande) puisse avoir une force disponible toute prête à la défendre à l'occasion. »

— Le gouvernement anglais annonce qu'il va prendre des mesures rigoureuses et interdire les grandes réunions auxquelles les Anglais sont habitués.

— Les consolidés anglais ont baissé le 27; ils sont descendus à 83, et ne se sont relevés qu'avec peine, vers trois heures de l'après-midi, à 83 1/4.

La cause de cette dépréciation dépend moins de la situation du continent que de l'effervescence extrême qui règne en Irlande et qui fait craindre une explosion à Dublin d'un moment à l'autre.

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Hier, la nouvelle se répandit que le prince Czartoriski était arrivé ici avec plusieurs généraux polonais se rendant avec lui en Pologne. Aussitôt mille individus environ se portèrent à l'hôtel où le prince était descendu. L'étendard noir, rouge et or et le drapeau blanc et rouge flottaient devant le cortège. Le docteur d'Ester a harangué le prince Czartoriski, et lui a exprimé toutes les sympathies de l'Allemagne pour la cause de la Pologne. Il cria : *Vive la Pologne!* et présenta au prince la cocarde noire, rouge et or pour la porter à côté des couleurs polonaises.

» Le prince a prononcé quelques paroles en langue française sur la régénération de sa patrie. Un Polonais a demandé au prince ce qu'il entendait par la liberté de la Pologne, attendu que cette liberté n'était pas celle des aristocrates, mais du peuple. Le prince a répondu que tous ses efforts tendaient à une innovation démocratique.

» Avant de partir, il a adressé à la ville de Cologne des adieux dans lesquels il déclare de nouveau qu'il veut une Pologne sans privilèges, en un mot une Pologne démocratique. Il veut que la Pologne soit digne de l'Allemagne et son égale dans toutes ses libertés.

BERLIN, 26 mars. — Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le roi et le ministre d'Arnim (le héros du moment) ont parfaitement bien accueilli l'adresse de la députation de Posen, qui est d'une si haute importance pour l'avenir de la Pologne.

Cette adresse demandait :

- 1° Le rétablissement du système militaire polonais dans le grand-duché;
- 2° La retraite de tous les fonctionnaires publics non polonais du grand-duché;
- 3° La formation d'une garde nationale dans toutes les villes du grand-duché;
- 4° Une police polonaise.

Le roi a accordé l'autorisation de former une commission pour préparer un projet de réorganisation nationale du grand-duché de Posen.

La Russie ne nous inquiète que fort médiocrement. Il est vrai qu'elle a fait avancer 80,000 hommes vers les bords du Memel (Koenigsberg); mais on s'occupe peu de ce mouvement.

Toute la ligne de Posen jusqu'à Kalisch est garnie de troupes qui ne franchiront pas la frontière.

Nos voisins du Schleswig-Holstein vous ont imités. Une révolution complète vient de s'accomplir à Kiel le 24 mars. Un gouvernement provisoire a été nommé. Il se compose du prince Frédéric d'Augustenbourg, du comte de Reventicow, etc., etc. On n'a pas tiré un coup de fusil. Les troupes ont fraternisé avec les bourgeois.

— Une lettre de Sarrebruck, écrite par une personne qui mérite confiance, annonce qu'après un nouveau conflit très sanglant, la république a été proclamée à Berlin. La résistance a été vive de la part des troupes; mais le peuple l'a emporté, et le roi n'a pu sauver sa vie qu'en subissant les plus grandes humiliations.

Cette nouvelle faisait l'objet de toutes les conversations à l'hôtel-de-ville de Metz et au parquet du palais-de-justice.

On voit que c'est, avec plus de détails, la confirmation de la dépêche télégraphique affichée à la bourse de Paris.

SUISSE.

NEUCHÂTEL. — Plusieurs caisses d'argenterie ont été découvertes, par cas fortuit, chez M. le doyen Ebischer, à Neuchâtel. Une femme demeurant chez le curé offrit à un bijoutier de la ville un vase d'argent à riche ciselure et d'un travail précieux, tout en lui annonçant qu'elle en avait encore à vendre, s'il le désirait. Le gouvernement provisoire, instruit de cette circonstance, fit opérer une fouille chez M. Ebischer, et l'on y découvrit six ou sept caisses, sous le couvercle desquelles se trouvaient des soutanes de prêtre en cachemire du plus fin tissu, et au-dessous des vases en argent et toute sorte d'argenterie dont la valeur totale est estimée de deux à trois cent mille francs de Suisse. Le tout a été mis sous séquestre. On dit que des délégués fribourgeois sont arrivés à Neuchâtel et réclament, au nom de leur gouvernement, ces vases comme appartenant à des couvents dont les biens ont été confisqués au profit de l'état de Fribourg.

(Républicain.)

— La bourgeoisie de Neuchâtel, comme on le sait, avait refusé d'adhérer au gouvernement provisoire. Les bourgeois dissimulés dans tout le canton se réunirent samedi dernier à Rochefort, et descendirent en colonne sur la ville, afin de demander à son conseil qu'il adhérât; celui-ci répondit qu'il ne le pouvait; alors les bourgeois le prièrent très poliment d'abdiquer, et il s'exécuta de bonne grâce.

Le gouvernement provisoire a fait apposer les scellés sur les papiers de cette administration; cette mesure a été prise à la suite d'une discussion engagée entre les bourgeois qui ont pris part à cet événement.

— M. de Sydow a reçu de Berlin des dépêches dans lesquelles le roi approuve complètement les démarches de son représentant auprès du vorort et du gouvernement de Neuchâtel pour réserver ses droits à la principauté qui n'en est plus une.

— Les événements de ces jours derniers ont encore amélioré la situation de la nouvelle république de Neuchâtel; c'est maintenant le cas de dire que la révolution neuchâteloise est fortement vivée. Les dernières nouvelles de Paris et de Berlin ne laissent plus subsister le moindre doute à cet égard. Nul ne sait mieux cela que M. Favarger lui-même : il en a vu de grises à Berlin; il a assisté à l'enterrement de la principauté neuchâteloise et à pis encore. Pour qui garde-t-on le serment maintenant?

— Nous lisons dans le *Patriote Neuchâtelois* :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Berne la lettre suivante :

« Berne, le 27 mars 1848.

» On assure qu'il est arrivé aujourd'hui à Berne un délégué du gouvernement provisoire de Milan envoyé auprès du vorort : 1° pour solliciter la reconnaissance de la part de la Suisse; 2° pour demander que les cantons du Tessin et les Grisons veuillent bien recevoir sur leur territoire et les internier plusieurs colonnes de prisonniers faits sur l'armée autrichienne.

» Les populations de quelques unes des possessions de l'Autriche limitrophes de la Suisse demandent à grands cris d'être réunies à notre confédération. On désigne entre autres la Valteline, qui a proclamé son indépendance en arborant le drapeau fédéral.

» La principauté de Liechtenstein, contiguë au canton de Saint-Gall, a aussi demandé son incorporation à la Suisse.

» Les carabiniers tessinois accourus au secours des insurgés de Milan ont puissamment contribué, dit-on, à la victoire remportée sur les troupes autrichiennes.

LUCERNE. — D'après les journaux de l'Allemagne, l'ancien avoyer Siegwart-Müller a été souffleté et arrêté à Inspruck. L'ex-général en chef du Sonderbund, Salis-Soglio, qui commandait un corps d'Autrichiens en Lombardie, a été fait prisonnier par les insurgés.

UR. — Il résulte d'une pièce trouvée dans les papiers de feu le Sonderbund que le pape avait offert sa médiation pour aplanir les difficultés relatives aux jésuites, mais que Siegwart-Müller l'a opiniâtrément refusée.

Fribourg. — D'après le *Confédéré*, on vient de découvrir une conspiration. Les troupes mises sur pied par ordre du directoire vont occuper quelques communes du Griboux, centre des menées réactionnaires.

Le gouvernement de Fribourg, en présence des menées réactionnaires qui travaillent le canton, a proposé, nous assure-t-on, au grand-conseil, qui s'est assemblé le 27, de supprimer toutes les corporations religieuses.

ITALIE.

Une lettre de Rome du 24 mars nous annonce que le pape a fait partir des troupes qui vont porter secours aux Milanais. Les volontaires s'enrôlent en masse. Pie IX était décidé à se mettre à la tête d'une croisade contre l'absolutisme. Il n'est plus nécessaire de se réunir contre ce qui tombe de soi-même.

Dans un supplément du *Corriere Mercantile*, de Gènes, nous lisons que le Tyrol italien est soulevé; les montagnards sont en armes, les Allemands en fuite. Lodi, Crémone, Vérone, sont en pleine insurrection. Ce supplément se termine par ces mots imprimés en grands caractères : *Vive le peuple italien! Vive Charles-Albert, roi d'Italie!* (Sémaphore.)

DANEMARK.

Les affaires de Schleswig-Holstein sont terminées. Le gouvernement provisoire s'est constitué le 24. Les soldats se sont unis au peuple. Rensbourg a arboré le drapeau allemand. Une proclamation déclare que le Schleswig est séparé du Danemark. On croit en Allemagne que les Danois renonceraient à soumettre cette province par les armes.

Un armement général est organisé à Rendsbourg. Une somme de 600,000 rixdalers a été enlevée de la banque d'Altona et transportée à Copenhague. Parce que la somme devait être enlevée de la caisse centrale; mais la population de Rendsbourg s'y est opposée. On s'attend à voir les troupes danoises pénétrer par Eckern-Förde à Rendsbourg. Des lignes de communication par signaux ont été organisées dans cette direction. Les militaires ont quitté la cocarde danoise; la garde civique et le corps des étudiants ont arboré le drapeau allemand. On a reconnu à Altona le gouvernement provisoire. Tout le pays s'arme. Trois régiments sont déjà assermentés. On annonce que le prince Frédéric est arrivé à Rendsbourg et qu'il est maître de la place.

POLOGNE.

80,000 Russes occupent la Pologne russe. Varsovie a une garnison de 20,000 hommes à elle seule.

La garde russe est déjà en grande partie en route pour la frontière du duché de Posen. Des réserves ont été appelées de l'intérieur, et les corps partis armés du côté d'Odesa et vers la Turquie ont reçu l'ordre d'envoyer 15,000 hommes vers la Galicie.

CRACOVIE, 21 mars. — On reçoit à l'instant même la triste nouvelle que la Russie est parvenue, par son influence et son or, à ressusciter l'idée du panslavisme pour provoquer ici une émeute et s'emparer de la république aussitôt que les troupes seront parties. Le colonel de gendarmerie Szwedkowski est arrivé ici déguisé.

OUTROWO, 20 mars. — Une lettre arrivée ici annonce qu'il n'est pas question d'une marche de troupes russes vers la Prusse. Kalisch n'est occupé que par un bataillon russe. Le cordon d'observation jusqu'à Posen n'est formé jusqu'à présent que de peu de militaires russes.

RUSSIE.

Une lettre particulière de Breslau, datée du 23 mars, ajoute des détails aussi curieux qu'étranges à ceux que les feuilles allemandes nous ont apportés.

Ainsi que toutes les feuilles de l'Europe l'ont écrit et répété, il est vrai que l'empereur Nicolas était tombé dans un profond état de marasme à la nouvelle des événements qui se sont accomplis en France. On raconte les choses les plus surprenantes sur le trouble de son esprit. Jamais on ne l'avait vu recourir à plus de manœuvres ambulatoires pour échapper à lui-même.

Il paraît cependant que le czar est à peu près revenu à son état normal. Voici les paroles qu'il a dites à un des généraux de son armée auquel il accorde une confiance illimitée. On verra que Nicolas n'est sorti de sa torpeur que pour retomber dans le délire de son orgueil. « Ils se figurent à Paris, s'est-il écrié, que je ne pourrai rien contre leurs menées anarchiques, et que la France n'a rien à redouter de la Russie du moment que la Prusse et l'Autriche sont en insurrection. Je leur souhaite que l'empereur de Russie les laisse s'endormir dans leur erreur. Aucune nation, et la France moins que toutes les autres peut-être, ne se doute des ressources financières et militaires de mon empire. Il me serait tout aussi facile de lever un million d'hommes, de leur faire traverser l'Allemagne et de tomber sur la France, qu'il m'était facile hier de prêter 30 millions à la banque parisienne. Aujourd'hui, c'est moi qui absorbe en ma personne toute la

puissance et toute la concentration monarchiques. Quand l'heure aura sonné, je montrerai que la Russie de Nicolas est digne de la Russie d'Alexandre. Malheur aux anarchistes, s'ils nécessitent un nouveau partage de l'Europe! »

Ces paroles sauvages seront accueillies en France avec le même dédain qu'en Allemagne.

Voici, d'un autre côté, ce qu'on lit dans le *Journal de Heidelberg* en date du 21 mars :

« Le passage suivant d'une proclamation de l'empereur Nicolas a soulevé l'indignation de toute l'Allemagne :

« Les liens d'amitié qui existent entre la Russie et les puissances voisines nous imposent le devoir de mettre une partie de notre armée sur pied de guerre pour arrêter le flot destructeur de l'anarchie. »

« Les liens d'amitié! s'écrient les feuilles allemandes. Qu'est-ce à dire? Quels sont donc ces amis? Les Suédois, les Persans, les Turcs? En parlant de la sorte, Nicolas insulte les Allemands; car il n'est pas un seul d'entre eux qui ne frémissent de colère en voyant le czar considérer le peuple souverain de l'Allemagne comme un complice de ses desseins liberticides. »

— L'armée du Caucase va être diminuée, et elle a reçu l'ordre de se mettre sur une défensive absolue.

Schamyl a organisé un service avec Constantinople pour être au courant de ce qui se passe en Europe. Son projet est de prendre l'offensive dès que les hostilités auront commencé en Pologne. On ne saurait oublier que 60 ou 80,000 Polonais se trouvent dans le Caucase.

Le gouvernement n'est pas tranquille sur ce qui pourrait se passer dans la Russie méridionale; les Cosaques ne supportent qu'à grand-peine la dure domination du czar.

Dans le royaume de Kasars, il règne une sourde fermentation; ce royaume est habité, sur une vaste étendue, par 4,000,000 de Tartares qui ne supportent qu'à regret le joug qui pèse sur eux; ce pays est la corne d'abondance de la Russie, qui y trouve le platine, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, les bois de construction, etc. Malheureusement il est hors des atteintes de l'Europe.

TURQUIE.

Le paquebot du Levant *Egyptus*, arrivé à Marseille, apporte des correspondances de Constantinople et d'Alexandrie du 19 mars, d'Athènes du 20 du même mois.

CONSTANTINOPLE, 19 mars. — Vous ne pouvez vous figurer la sensation produite ici par les événements de Paris; malheureusement, avant de connaître toute la vérité, nous avons dû subir l'anxiété la plus poignante et la plus prolongée. D'abord, le 12, nous avons su de Smyrne qu'un navire grec arrivé de Gènes à Chio y avait apporté la nouvelle qu'une révolution avait éclaté à Paris, que M. Guizot avait été tué ainsi que l'un des fils du roi. Le même jour, le paquebot *le Scudary*, parti le 2 mars de Trieste, donna la nouvelle que le roi avait abdiqué, et que le comte de Paris avait été proclamé roi avec la duchesse d'Orléans pour régente et M. Odilon Barrot pour premier ministre. Cette dernière nouvelle paraissait certaine, parce qu'elle était accompagnée de la cote des fonds publics à Vienne le 28 et le 29 février, et on voyait une baisse de 14 0/0, qui ne pouvait guère s'expliquer que par la nouvelle d'une révolution à Paris. Comment concilier pourtant une pareille nouvelle avec les dépêches télégraphiques transmises à Marseille le 25 février? Quoi qu'il en soit, le corps diplomatique et la Porte étaient dans la plus vive anxiété. On questionna le commandant du *Scudary*, qui ne sut rien dire de plus, sinon que tout le monde à Trieste le disait et le tenait pour certain. Cette anxiété dura jusqu'au 14 au matin pour recommencer de plus belle le 14 au soir. En effet, le 14 au matin, nous reçûmes par le courrier de Vienne deux dépêches télégraphiques transmises de Paris à Strasbourg le 24; elles étaient la confirmation de l'abdication du roi et de la proclamation du comte de Paris. Mais le soir arriva le paquebot d'Odesa, qui annonça que la République avait été proclamée à Paris le 28; que M. Lamartine en était le président; que les Tuileries et le Palais-Royal avaient été livrés aux flammes. Cette nouvelle, disaient-ils, reçue à Berlin par les chemins de fer, avait été transmise de là à Varsovie par le télégraphe, et de Varsovie à Odesa par une estafette.

L'incertitude cette fois fut moins longue : le lendemain, c'est-à-dire le 15 au soir, arriva un courrier extraordinaire expédié de Paris le 26 par Suleyman-Pacha, avec une longue et intéressante dépêche de l'ambassadeur, le *National* du 25 et les *Débats* du 25 et du 26. Les journaux du gouvernement publièrent aussitôt un bulletin. Le ministre des affaires étrangères adressa un résumé des nouvelles au corps diplomatique, et le grand-visir se rendit chez le sultan avec les *Débats* et le *National* pour lui raconter les événements.

Dès l'arrivée de la dépêche d'Odesa, les représentants d'Autriche et de Russie avaient commencé à agir sur la Porte pour la prévenir contre la révolution de Paris. On lui disait que les horreurs de 93 allaient recommencer, qu'elles avaient même déjà recommencé puisqu'on incendiait et pillait Paris, qu'aucune puissance ne reconnaissait un gouvernement d'incendiaires et d'anarchistes; toute l'Europe allait se lever comme un seul homme pour en finir une bonne fois avec ce foyer de révolutions. La dépêche de Suleyman-Pacha rassura les esprits. Il s'exprimait en termes très bienveillants ou au moins très impartiaux sur le compte du nouveau gouvernement; on avait respecté les ambassades; le peuple avait même crié : *Vive le sultan!* sous les fenêtres de l'ambassade, lorsque des blessés y furent transportés et y reçurent des soins.

Enfin hier est arrivé le paquebot de l'Etat *le Sésostis*, et la situation a complètement changé de face. Ce gouvernement a été accepté aux acclamations de la France entière, on peut le dire. Le nonce du pape répond dans les meilleurs termes à la communication de M. de Lamartine; les Etats-

Unis et l'Angleterre ont reconnu la République; l'archevêque de Paris fait dire des prières pour les victimes, fait ouvrir les églises aux blessés; le corps diplomatique se réunit chez l'ambassadeur de Turquie et décide qu'il ne quittera pas Paris avant d'avoir reçu des instructions nouvelles.

Ce gouvernement altéré de sang fait d'admirables proclamations, abolit la peine de mort en matière politique, maintient l'ordre, et offre, par la proclamation de ses principes et le caractère des hommes qui sont à sa tête, les plus hautes garanties de capacité et de moralité. Aussi la Porte nous paraît aujourd'hui bien revenue sur le compte de la République.

Les relations avec l'ambassade n'ont pas été interrompues, mais les choses ne peuvent pas rester ainsi, et il faudra bien que le nouveau gouvernement se fasse reconnaître d'une manière officielle.

Aujourd'hui, le pavillon de la République flotte sur l'ambassade de France.

Lord Cowley, qui devait quitter Constantinople mardi dernier, a suspendu son départ à la suite des événements de Paris; hier il a fait savoir officiellement à la Porte que son cabinet avait reconnu la République française.

Je n'ai, du reste, aucun événement important à vous mander de Constantinople; depuis huit jours on ne parle et on ne s'occupe que des nouvelles de Paris.

AVIS AUX ABONNÉS. — Nous prions ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire au 1^{er} avril de faire leur renouvellement dans le plus bref délai.

On est prié de nous faire parvenir le montant des abonnements, soit par une reconnaissance des postes, soit par les messageries ou par des mandats à vue sur Lyon.

Le Gérant responsable, B. HUBAT.

Bourse de Paris du 30 mars 1848.

A l'ouverture de la bourse, il a été fait de fortes ventes en actions de la Banque, qui ont fait tomber cette valeur jusqu'à 1150. Lorsqu'elles ont été à peu près terminées, les actions sont remontées en très peu de temps à 1250, et elles ont fermé à 1200. Le contre-coup de cette baisse s'est fait sentir sur les consolidés. Le 3 0/0 est tombé de 61 f., premier cours, à 60 f., et a fermé à 60 25, en baisse de 75 centimes sur le dernier cours d'hier. Le 5 0/0 est tombé de 42 à 40 f., et a fermé à 40 25, en baisse de 1 f. 75 c.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	42	40 25
Quatre pour cent français.	50	
Cinq pour cent français.	61	60 25
Quatre et demi pour cent.		
Cinq pour cent belge (1842).		
Cinq pour cent napolitain.		
Cinq pour cent romain.		
Trois pour cent espagnol.	21	
Banque de France.	1200	
Obligations de Paris.	995	
Saint-Germain.		
Versailles (rive droite).	110	
Versailles (rive gauche).	100	
Paris à Orléans.	540	510
Paris à Rouen.	580	575
Rouen au Havre.	305	
Avignon à Marseille.	215	
Strasbourg à Bâle.	80	
Orléans à Vierzon.	222 50	220
Orléans à Bordeaux.	590	587 50
Chemin du Nord.	525	522 50
Paris à Strasbourg.	535	530 25
Tours à Nantes.	525	530
Paris à Lyon.	995	990



Bourse de Lyon d'aujourd'hui 1^{er} avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.						
prime d. 40.						
Paris à Rouen.						
prime d. 40.						
Avignon à Marseille.						
prime d. 40.						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 40.						
Chemin du Nord.						
prime d. 40.						
Paris à Lyon.						
prime d. 40.						
Mines de la Loire.	210					
prim. de. 40.						

Etude de M. Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n° 2.

IMMEUBLES. A vendre, Immeubles d'un bon rapport contre des rentes sur l'Etat à 3 et à 5 0/0.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M. Boiron, notaire. (6094)

MAISON DE CAMPAGNE. A louer au Greillon, une Maison de Campagne composée de huit pièces, terrasse et salle d'ombrage.

S'adresser sur les lieux, n° 20. (1632)

APPARTEMENT. A louer tout de suite, bel Appartement bien agencé, au 2^e, rue de Bourbon, n° 6. S'y adresser, de deux à cinq heures, porte à droite. (1681)

AVIS A LA GARDE NATIONALE.

FABRIQUE DE TAMBOURS.

DELRIEU, BERGONHOUX,

Quai d'Occident, n° 7, rue Vaubecour, n° 40, à Lyon.

Caisses en cuivre avec baguettes et porte-baguettes (conformes à l'ordonnance), 28 f. Expéditions pour la France et les colonies. (1692)

PORTEFEUILLE PERDU. Il a été perdu vendredi soir 31 mars, à six heures et demie, sur la place du Concert, un Portefeuille contenant deux carnets de voyage, des lettres et valeurs à ordre.

Le rapporter, contre forte récompense, chez MM. Burdet et Ricard, commissionnaires, place du Concert. (1696)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 35 ans.	12 fr. 50 c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES MÉTHODES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acrité ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016

AVIS.

Le directeur de l'administration des FACTEURS LYONNAIS prévient MM. les officiers de la garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et que pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 0/0 le tarif de ses transports.

Bureau central : rue d'Algérie, 2. (1698)

AVIS. La personne qui a confié aux Messageries nationales l'encaissement de 82 coupons d'intérêts sur la banque de Bruxelles est priée de passer au bureau, place des Terreaux, n° 7, pour y recevoir une communication. (2676)

MAGASIN. A louer à la Saint-Jean, quai d'Orléans, n° 31, magasin, arrière-magasin et cave. Ce magasin, dans une position avantageuse pour divers genres de commerce, paraît surtout convenir pour la ferronnerie ou pour un bureau de messageries. (1688)

FUMIER à vendre. S'adresser hôtel du Cheval-Noir, rue Ecorche-Bœuf. (1691)

PATE PECTORALE AU SALEP.

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, BRÛLURES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 315); et à Lyon, chez MM. Desriard, rue du Bois, n° 47; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1608)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le *Topique-Bertrand*, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Douai, 19.